

République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du 7 octobre 2009 à 20 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Sandrine LECLERCQ - Nathalie MENDES - Arlette ARAGON - Martine CANDEL.

Membre (s) absent(s) excusé(s): M. Gérard LUNA - (René Magnaldi) - Eric NAUTRE (Pouvoir Nathalie Mendes)-

Secrétaire de séance : Sandrine LECLERCQ.

ORDRE DU JOUR

(Présentation d'une étude sur la bio diversité par le CPIE de la Salvetat)

- 1. Pandémie Grippale*
 - 2. Projet de classement de deux chemins communaux en PR*
 - 3. Pollution de la rivière la Mare*
 - 4. schéma directeur d'alimentation en eau potable*
 - 5. Fourrière animale*
 - 6. Infos sur la communication communale*
 - 7. Le point sur les chantiers communaux en cours*
 - 8. Bilan sur la 4°rando communale*
 - 9. Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc - lettre du tri*
 - 10. Proposition de vente d'une maison d'habitation.*
 - 11. Maison du Mouflon*
- Questions diverses*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une cartographie sur la bio diversité réalisée sur une partie de la commune, sera présentée par un technicien du CPIE de la Salvetat-sur-Agoût, en début de séance du Conseil.

1 - PANDEMIE GRIPPALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a assisté, sous l'égide de la Sous Préfecture de Béziers, à une réunion de préparation à un risque sanitaire de type " pandémie grippale », le vendredi 11 septembre 2009 à 10h00 à Béziers.

Il ressort de cette réunion que la commune doit assurer la protection de ses employés qui seront équipés de masques

Pour information des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

2 - DEMANDE D'AGREMENT DE DEUX SENTIERS COMMUNAUX EN CHEMIN PR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il serait opportun, dans le cadre du projet de « **GR de Pays** », que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc est en train de réaliser, de faire agréer par **la Fédération Française de la Randonnée Pédestre** deux de nos sentiers communaux non inscrit au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**, qui sont tous deux remarquables, comme variante à ce projet.

Il indique que le point de jonction des deux itinéraires est le Col de l'ourtigas. Il s'agit de "**du Casselouvre au Plo des Brus**" et "**la Montagne d'Aret et le Vialais**". Ce sont deux itinéraires forts anciens aujourd'hui particulièrement fréquentés par les randonneurs. Ils méritent un suivi et un entretien régulier.

Il précise que le **topo guide GR de pays « Montagne Haut-Languedoc »** qui doit paraître en 2010, bénéficierait ainsi de ces deux sentiers PR qui viendraient s'ajouter aux 10 PR qui figureront dans le topo-guide et, de surcroît, doterait la commune de deux superbes boucles communales agréées avec présence systématique sur les cartes IGN, les topos guides et autres promotions officielles.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter auprès de la **FFRP** l'agrément de nos deux sentiers communaux en PR.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition

3 - POLLUTION DE LA RIVIERE LA MARE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une plainte formulée par des administrés ou apparentés de notre commune qui ont saisi la gendarmerie, le président de la Fédération de la pêche, le président de l'association « *la gaulle minière* » et la police de l'eau, pour dénoncer une pollution de la rivière Mare en aval du Pont d'Andabre, à proximité des terrains où sera implantée la future station d'épuration dont les travaux débiteront début octobre.

Il indique que La DDA, malgré que les rejets dans la rivière aient toujours existé, nous demande aujourd'hui de faire cesser cette pollution et d'effectuer dès à présent des travaux de récupération de ces eaux usées.

Le coût de ces travaux réalisés par le Syndicat Mixte d'aménagement des berges de la Mare qui permettront de canaliser, pour mieux les faire traiter par une entreprise de collecte spécialisée, n'ont pas encore été chiffrés.

Il est bien évident que le coût de cette dépense non prévue devra obligatoirement, être répercuté sur la redevance qui, de ce fait, augmentera très sensiblement.

Pour information et avis des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

4 - SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE. délib

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune de Rosis ayant en charge l'alimentation en eau potable de ses administrés doit s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

Il indique qu'à cet effet, la commune de Rosis a décidé de mettre en place **un schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable**. Ce qui permettra à la commune, d'identifier les besoins, les problèmes et de trouver les solutions en programmant les investissements à l'avance.

Il indique également que la commune de Rosis a obtenu l'assistance à maîtrise d'ouvrage **du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb**. Le coût de cette prestation est estimé à **40 000 euros H.T.** (dont la pose de vannes et de compteurs utiles à la mission).

Il précise que les demandes de subventions ont été faites auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, mais pour que ces subventions soient votées, la commune doit autoriser le Département à percevoir, pour le compte de la commune, les subventions de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du guichet unique du contrat départemental AEP de l'Hérault.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil que la commune autorise le Département à percevoir, pour le compte de la commune, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition

5 - FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à la compétence « **fourrière animale** » dans ses statuts.

Il indique que les communes de Castanet-le-Haut et de Rosis, contrairement aux autres communes de la communauté, n'ont pas de convention avec un refuge et, de ce fait, les animaux errants doivent être conduits à la fourrière de Béziers qui émet une facture à destination de la communauté, si le propriétaire de l'animal n'est pas identifié.

Il précise en outre que, pour les animaux conduits au refuge de Béziers, la personne accompagnant l'animal devra être en possession d'un bon de la Mairie daté et signé.

Pour information des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

6 - INFOS SUR LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION COMMUNALE

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil les résultats statistiques fort encourageant de nos moyens de communication tel que le démontre les résultats suivants :

Infos statistiques de notre site internet www.rosis-languedoc.com, depuis notre récente adhésion au nouveau serveur canadien 1&1

Nombre de visiteurs : du 8 au 31 août = 3 477

Mois de septembre= 3 607 Soit 134 visites /jour

Total..... 7 084

Visites enregistrées à la Maison du Mouflon et du Caroux depuis son ouverture

21 Juillet 2009 = 148

Août 2009 = 299

Septembre 2009 = 343 Soit 11 visites /jour

Total 790

Il précise, que durant la période hivernale l'ouverture la maison du Mouflon ne sera faite qu'en fonction de demandes expresses, formulées par des Associations ou des Scolaires.

Il préconise cependant qu'un premier essai avec ouverture le dimanche soit expérimenté pour prendre alors et en fonction du taux de fréquentation les décisions qui s'imposent.

Pour information et avis des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information et propose que pendant la période hivernale la Maison du Mouflon ne soit ouverte que les samedi et dimanche

7 - LE POINT SUR LES CHANTIERS COMMUNAUX EN COURS

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil l'avancement des travaux en cours sur le territoire communal.

Le point par René Magnaldi 1^{er} adjoint

- 1. Eglise de Douch, la première tranche des travaux de restauration** de la toiture de l'église Ste Marie de Douch ont débuté **le 7 septembre 2009** ;
- 2. Les travaux de restauration du moulin à eau de Lafage** débiteront dans le courant du **mois d'octobre**, ils seront réalisés pour le gros oeuvre par l'entreprise Ségui.
- 3. Les travaux de restauration du Réservoir d'Eau potable de Douch** débiteront pour une durée de 15 jours, dans **la première semaine d'octobre**. L'alimentation en eau potable des résidents se fera en direct et n'affectera pas la distribution des résidents.
- 4. Des travaux de remise en forme de la voirie départementale (RD 188)** en enrobé fin, seront réalisés par l'agence départementale du Conseil Général, de l'entrée du hameau du Cabaret, jusqu'aux virages qui seront prochainement rectifiés à l'entrée de Douch.

Le point par Daniel Bourdon 2^o adjoint

- 5. Les travaux de construction de la station d'épuration** débiteront dès **le 17 octobre**. Les premiers travaux concerneront la réalisation de la voie et de la plateforme d'accès situés en bordure de la RD 922.
- 6. le projet d'électrification de la cloche de l'église saint Charles d'Andabre.**

Pour information et avis des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de ces informations

8 - BILAN DE LA 4^o RANDO COMMUNALE

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers et les employés municipaux qui ont œuvré pour que cette 4^o rando communale soit un véritable succès.

Il indique que 80 participants ont sillonné, sous un magnifique soleil, cet itinéraire à fort dénivelé, concocté par Martine Candel et balisé par Daniel Bourdon et Marcel Pujol.

Les lots offerts aux participants ont été fort appréciés de tous et le tirage de la tombola a connu comme toujours, un franc succès.

Il précise en outre, qu'il y a lieu de faire savoir d'ores et déjà, que la Rando communale de Rosis est une rando pérenne puisqu'elle a lieu désormais, le dernier **dimanche de septembre**, afin que les associations de randonneurs puissent la programmer sur leur planning.

Pour information et avis des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

**9 - Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc
PARUTION DU PREMIER NUMERO DE LA LETTRE DU TRI**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc va faire paraître très prochainement le **1^{er} numéro de la lettre du tri**.

Il indique qu'elle a pour ambition d'informer les usagers sur le fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de la communauté avec rappel des consignes de tri etc...

Il indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2010 de nouveaux PAV (Point d'Apport Volontaire) seront mis en place. Des sacs spécialement adaptés pour transporter les déchets sur ces nouveaux PAV seront distribués très prochainement.

Pour information et avis des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

10 - PROPOSITION DE VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION délib

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la proposition que vient de lui faire la responsable du **service des domaines de la trésorerie générale de l'Hérault** qui propose à la vente une maison d'habitation sise à la Combe d'Andabre.

Il indique que cette proposition concerne une habitation qui n'est pas habitable en l'état et nécessite des réparations importantes. Sont également compris dans la vente, **un jardin attenant et un hectare et trois cent (13 300 M² de foncier non bâti,** réparti en divers endroits de la commune.

Il précise que cette habitation si vous en acceptez le principe, pourrait être destinée soit à la création « d'un logement social » qui pourrait bénéficier d'aides importantes de la Région (à hauteur de 60%) et de biens d'autres aides substantielles, notamment dans le cadre de la filière bois énergie (chauffage , isolation), soit à une restauration plus sommaire étalée dans le temps et prise en charge par la commune.

Il précise qu'un contact a été pris avec la conseillère régionale Languedoc Roussillon en charge des logements sociaux afin de disposer d'un maximum de renseignements. Il indique également, que si ce projet nécessite la réalisation d'un emprunt, les loyers couvriront les annuités d'emprunt.

Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'acquisition de cette habitation et demande au Maire d'envisager de la destiner, soit à un logement social avec maîtrise d'ouvrage communale, soit de le confier à Hérault Habitat

11 - MAISON DU MOUFLON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la mise place par la communauté de communes de deux panneaux pour indiquer la Maison du Mouflon et du Caroux.

Il précise également que **5 000 flyers** d'information, reflétant l'information sur la maison du Mouflon sont en cours de réalisation.

Il indique que sur proposition d'une Conseillère Régionale, le millième visiteur sera récompensé par un cadeau offert par le Conseil Régional.

Pour information et avis des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information et approuve la décision d'honorer le 1 000 ème visiteur de la Maison du Mouflon et du Caroux

Le Maire

Jacques MENDES